La lettre d'information de l'UDAFAM Savoie et de l'UNAFAM 73

psychique infos

Février 2012 - **N°5**

AU SOMMAIRE

Edito p.1

L'information UDAFAM Savoie p.2

- L'association
- Les brèves de l'UDAFAM :
  - Evaluation interne dans les établissements
  - L'AG de l'UDAFAM Savoie
  - La Chaumière travaille avec les familles
  - Poème
- Les Glycines en fête p.2
- **Gros plan sur…** Le Chardon Bleu …compte à rebours p.3-4

L'information UNAFAM 73 p.5

- L'association
- Les brèves de l'UNAFAM 73
  - Semaine d'Information sur la Santé Mentale
  - L'Agenda
- Témoignage p.6
- Présentation de la loi du 5 juillet 2011 relative aux soins psychiatriques p.6
- **Dossier :** Du côté de la recherche p.7-8

Infos pratiques p.8

un autre regard

Edito

Le mot des Présidents

Nous voulons rappeler, encore et toujours, le lien fort qui lie les deux Associations que nous représentons. L'Association UDAFAM Savoie est née en 1993, sur l'initiative de l'UNAFAM73 suite à une étude menée auprès des familles, pour créer et gérer des établissements et services pour personnes en situation de handicap psychique. Aujourd'hui, les deux associations, qui comptent plus de 100 adhérents chacune, entretiennent un partenariat fondamental. La lettre d'information "Psychique infos" est un des exemples de notre coopération.
S'il n'est pas rare que les adhérents confondent parfois les deux Associations, qu'importe ! L'essentiel est dans notre volonté de progresser, de faire mieux et plus, pour les personnes en situation de handicap psychique et leurs familles. Oui, il reste beaucoup à faire ! Nous sommes conscients que nos pas sont insuffisants et trop lents. Mais nous avançons. Nous souhaitons que de nombreux bénévoles viennent nous rejoindre pour échanger des idées, en proposer de nouvelles…

En tant que Président de l'UDAFAM Savoie et Présidente déléguée de l'UNAFAM73, nous avons l'immense plaisir de vous confirmer l'ouverture de l'établissement d'Albertville (foyer de vie et Foyer d'Accueil Médicalisé) à l'automne 2012, plus de 10 ans après les premières démarches. Nous en profitons pour remercier tous les acteurs et décideurs… et ils sont nombreux. C'est grâce à tous, que le projet aboutit enfin !
Son nom : "LE CHARDON BLEU" ! Fleur rare de montagne appelée aussi "reine des Alpes". Vous trouverez un détail du programme en pages 4 et 5.
Cette réalisation va soulager une cinquantaine de familles qui portent souvent avec beaucoup de difficultés le handicap psychique de leur proche.
En fin d'année 2012, l'UDAFAM Savoie accueillera 114 personnes en situation de handicap dans 4 établissements sur la Savoie et comptabilisera plus de 100 salariés.

Après Albertville, d'autres projets sont en gestation…
L'UDAFAM Savoie et l'UNAFAM 73 se doivent de rester en permanence attentives à l'évolution qualitative et quantitative des besoins et d'y apporter, en lien toujours avec ses valeurs, les réponses appropriées qu'elles soient classiques ou innovantes.
Elles se doivent de répondre aux sollicitations exprimées par les pouvoirs publics et les familles, et d'être présentes dans les actions de concertation et les schémas d'action sociale entrant dans leur champ de compétence.

Le Président de l'UDAFAM Savoie, Michel HUGUEL
La Présidente déléguée de l'UNAFAM73, Françoise MAREC

unafam 73 UDAFAM Savoie
Soutien aux malades psychiques et à leur famille

en bref

Evaluation interne dans les établissements

L'Association vient de conclure, en janvier 2012, la première évaluation interne des établissements de la Chaumière et du Habert. Cette démarche d'amélioration continue de la qualité est liée à la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 qui prévoit une obligation d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux.
Ses objectifs sont d'évaluer la qualité de nos prestations, de porter un regard critique sur nos pratiques, de discuter de la pertinence de nos actions, d'identifier nos forces et faiblesses, de définir enfin les pistes d'amélioration et de développement.

La Chaumière travaille avec les familles !

Depuis 2 ans l'équipe de La Chaumière a souhaité se rapprocher des familles des résidants en les associant aux grandes étapes de la réflexion sur la vie de l'établissement.
Pour 2012, nous prévoyons de renouveler cette invitation pour participer à la construction du nouveau projet d'établissement.
Dans l'attente, les résidants et toute l'équipe de la Chaumière vous souhaite une heureuse année 2012.

Poème

Vie méprisable
Peu de choses agréables
A mon cœur
Depuis 20 ans de douleur
Devrais-je y chercher de la peur
Tel l'oiseau en cage
Qui prend de l'âge
Loin de la liberté
Ouvre, ouvre la porte de l'espérance
Regarde-le s'envoler
Au pays de l'insouciance
Où les barreaux ne sont que brise légère
Loin de tout hémisphère
Vole, vole oiseau de feu
Oiseau de peu
Ranime les cœurs éteints
Drape-toi de lin
Pour que l'amour résonne à l'unisson
Apporte un frisson
Sur ce visage fermé
Apporte la clarté
De l'été
Qui renaît des cendres
Que résonne décembre
Neige de perles rosées
Sur tes yeux embrumés
Où vie ne s'envole qu'en fumée
Les yeux tournés vers les étoiles
Que se gonflent les voiles
Du radeau immortel
De la vie
Aucun prix
Pour s'offrir l'ennui
D'une vie chaque jour pleine de richesse.

Lionel FERRAPIE – janvier 2012
Ouvrier du Habert

UDAFAM Savoie
Création et gestion d'établissements

L'association UDAFAM Savoie (association loi 1901) existe dans sa forme actuelle depuis mars 1993.
Son siège social est domicilié Domaine de la Livettaz, 90 avenue de Bassens - 73000 Bassens.
Tél. : 04 79 25 09 75.

Elle a pour objet de mettre en œuvre, sur le territoire de la Savoie, les moyens susceptibles de favoriser l'amélioration de l'état et des conditions de vie des personnes sujettes à des troubles psychiques, notamment par la création et la gestion de structures appropriées.

Etablissement foyer de vie "La Chaumière"
Route du Revard - 73100 Pugny Chatenod
Nombre de places : **25 résidants accueillis**

Etablissement "Les Glycines"
11 rue du bain Henri IV - 73100 Aix-Les-Bains
Nombre de places : **6 locataires**

Etablissement "Le Habert"
ESAT agricole en montagne et Foyer d'hébergement - La Plagne - 73670 Entremont-le-Vieux
Nombre de places : **35 ouvriers en ESAT et 29 résidants en foyer**

AG de l'UDAFAM Savoie

L'assemblée générale se tiendra le **27 avril 2012 à 17h00 à l'auditorium du CHS de la Savoie à Bassens.**.

Les Glycines en fête

Nous vous proposons cette année de partager en image et en quelques mots des moments de nos fêtes. Elles sont l'aboutissement d'un travail en lien avec d'autres associations tout au long de l'année.

Notre fête de fin d'année avec le GEM "Horizon".
Chaque année nous sommes heureux de nous retrouver lors d'un moment festif avant Noël. Pour 2011, nous avons préparé une journée de fête commune à l'association GEM "Horizon", à la salle Sabaudia d'Aix les Bains. L'occasion pour nous de préparer des petites gourmandises et de présenter notre "tour de chant" et une pièce de théâtre : "Le père Noël n'est pas une ordure !". Nous avons apprécié ce moment de bonheur avec nos proches.

L'invitation au repas de Noël de la "Chaumière"
Pour la fin d'année, nous avons apprécié de partager un délicieux repas, animé de musique et chansons. Nous remercions toute l'équipe de la Chaumière, de nous convier chaque année pour cet agréable moment d'échange avec les résidants de la Chaumière.

Le "Réveillon" de Noël avec les associations caritatives d'Aix-les-Bains.
Nous avons participé au réveillon de Noël avec les autres associations Aixoises au relais des deux Sources. Nous avons partagé avec une soixantaine de personnes quelques douceurs de fêtes, des tours de magie et surtout dansé sur de la musique endiablée ! La bonne humeur était au rendez-vous.

Nous projetons pour l'année 2012, de nous retrouver pour d'autres bons moments festifs. Pour nous, voici ce qu'évoque la FÊTE :
"Un grand festin, inviter des personnes qu'on aime, faire connaissances avec de nouvelles personnes, écouter et danser sur de la musique, être dans le partage et présenter les activités Théâtre et Musique de l'année".

Les Glycines

gros plan sur...

Le Chardon Bleu ...compte à rebours

10 mois, 9 mois, 8 mois, … Ouverture de l'établissement "Le Chardon Bleu" à l'automne 2012, chemin de la Charette à Albertville : Foyer de Vie et Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de 48 personnes accueillies.

Août 2011

Mai 2011

Programme de 5 215 000 €.
Bâtiment neuf sur trois niveaux, "le Chardon Bleu" accueillera 27 personnes en Foyer de vie et 16 personnes en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) dont 3 personnes en Accueil Temporaire.
Il disposera également d'un Service d'Accueil de Jour de 5 places.

Janvier 2012

L'accueil de jour (1 jour à 6 jours par semaine) offre :

- **Une réponse aux aidants :** une opportunité pour s'offrir des temps de repos et de loisirs.
- **Un lieu de vie pour la personne handicapée :** une opportunité pour les personnes handicapées de renouer une vie sociale et de bénéficier d'activités stimulantes au sein de l'établissement.
- **Un lieu d'échange :** entre les familles et le personnel ainsi qu'entre les familles elles-mêmes.

L'hébergement temporaire (2 à 5 semaines, renouvelable) offre :

- **Une réponse aux aidants :** pour des raisons de santé, pour prendre des vacances ou un peu de temps libre, pour des travaux dans le logement.
- **Un lieu sécurisant pour la personne handicapée :** l'occasion de partager la vie des résidents, de participer aux animations ou de se reposer.

gros plan sur...

Le Chardon Bleu ...compte à rebours

Rappel des différents accueils proposés dans l'établissement

- Accueil permanent - Foyer de vie spécialisé
- Accueil permanent - Foyer d'Accueil Médicalisé (ou FAM)
- Accueil temporaire - Foyer de vie spécialisé
- Accueil temporaire - Foyer d'Accueil Médicalisé (ou FAM)
- Accueil de jour - Foyer de vie Spécialisé

Procédure d'admission des résidants

- Dépot des candidatures **avant le 31 mars 2012**
- Etude des dossiers
  - Dossier médical (éventuellement pré-entretien)
  - Dossier administratif
- Commissions d'admission avec entretien **entre avril et juillet**
  - Entretien général
  - Entretien médical
- Décisions - Constitution de la liste d'attente
- Information et préparation des candidats

Pour toutes candidatures, il est nécessaire de remplir au préalable un dossier qui est à votre disposition sur simple demande au Siège de l'Association :
UDAFAM Savoie - Domaine de la Livettaz - 90 avenue de Bassens - 73000 Bassens
Par téléphone : 04 79 25 09 75 - Par e-mail : udafam.lc@orange.fr

Recrutement du personnel de l'établissement

Les offres d'emploi dans le cadre du recrutement du personnel du "Chardon Bleu" seront proposées par Pôle Emploi sur la période d'avril à juillet 2012.

Rappel : public accueilli dans les établissements de l'UDAFAM Savoie

L'UDAFAM Savoie accueille et accompagne dans ses établissements des personnes en situation de handicap psychique ; handicap résultant d'une maladie mentale chronique survenue à l'adolescence ou à l'âge adulte.

Ces personnes présentent des troubles :

- *Schizopréniques, schizotypiques et troubles délirants,*
- *Troubles de l'humeur (bipolarité),*

Parfois associés à des troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes, des troubles de la personnalité et du comportement.

L'accompagnement des professionnels de l'UDAFAM Savoie est centré sur les limitations d'autonomie liées à ces troubles :

- La capacité à prendre soin de soi,
- A établir des relations durables,
- A se former et à assurer une activité,
- A se maintenir dans un logement,
- A organiser une vie sociale et des loisirs.

Attention, toutes les personnes accueillies dans les établissements doivent avoir une notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie de la MDPH y compris pour l'accueil de jour et l'accueil temporaire.

en bref

SISM 2012 - Du nouveau

Cette année la Semaine d'Information sur la Santé Mentale est organisée par le CHS, la Mairie et l'UNAFAM73 dans le cadre des Conseil Locaux de Santé Mentale, avec des manifestations organisées sur l'ensemble du territoire savoyard et ouvertes à tous, librement.

Elle se déroulera du 12 au 16 mars 2012.
Le thème est "Culture, Société et santé mentale".
Deux angles ont été retenus pour aborder ce thème :

- la culture comme moyen d'expression de la souffrance psychique
- la santé mentale vécue par des personnes de différentes cultures.

Des expositions :
Du 12 au 16 mars

- Exposition d'œuvres de personnes souffrant de troubles psychiques dans le hall de la mairie de Chambéry.
- Exposition de photos du spectacle "les Yeux de Lilith". Dans la caféteria du CHS .
- Exposition d'œuvres et d'objets de personnes souffrant de troubles psychiques, de la Savoie et de Roumanie, et de panneaux des partenaires de la SISM dans différents lieux à Chambéry.

Des manifestations :

Le lundi 12 mars à 15h à Aix les bains, projection du film *"Les Voix de ma sœur"* de Cécile Philippin, réalisatrice, pour évoquer les troubles schizophréniques, à Espace PUER, chemin des Teppes (quartier Garibaldi), suivie d'un débat avec Claudine Roch, Psychologue.

Le mardi 13 mars à 20h, à Chambéry à la salle des congrès le Manège, spectacle *"Permission de jardin"* de et avec Isabelle Ganz, comédienne qui a écrit ce texte "qui nous emporte vers le pays de la bipolarité", suivi d'un débat avec la comédienne et le Dr Gekière

Le mercredi 14 mars à 20h à Albertville, à la salle de la maison communale, projection du film *"Les Voix de ma sœur"*, suivie d'un débat avec le Dr Schmitt du CHS.

Le jeudi 15 mars de 10h à 12h à Saint Jean de Maurienne, portes ouvertes et présentation d'un atelier chant au CATTP 45 rue des écoles et exposition de l'atelier d'écriture à la médiathèque.

Le jeudi 15 mars à 14h à l'auditorium du CHS à Bassens, chorale du CHS et du groupe *"Peau"*.

Le jeudi 15 mars à 18h à Aix les bains, projection du film *"Les Voix de ma sœur"*, suivi d'un débat avec l'auteur et Mme Fry Psychologue du CHS. À Antenne de Ville Marlioz, 70 Boulevard de la Roche du Roi.

Le vendredi 16 mars à 19h30 à Chambéry, à la cité des arts. Table ronde animée par C. Amouroux, sur le thème *"Un autre regard sur la santé mentale"* qui commencera par un Clip des 10 ans du Passage, suivie d'une intervention sur *"Retours d'expérience sur le partenariat entre le CHS et l'hôpital de Vedea (Roumanie)"*. Avec la participation de M. E. Chomienne, vice-président du conseil de surveillance du CHS, Mme Grassi clinicienne au CHS, Mme Da Silva, chargée de mission Pays de Savoie solidaire et d'une autre intervention *"une approche transculturelle de la prise en charge des patients d'origine étrangère"* par A. Yahyaoui enseignant chercheur en psychologie à l'université de Savoie qui dirige une consultation de psychologie clinique interculturelle ADDCAES à Chambéry.
Cette table ronde sera suivie d'un débat avec la salle.

UNAFAM 73
Soutien des familles

L'association **UNAFAM** est une association reconnue d'utilité publique au service d'au moins 600 000 familles concernées par le handicap psychique.

La section 73 a son siège social à la maison des associations, 67 rue St François de Sales à Chambéry.

Elle met à la disposition des familles et amis de personnes en difficultés psychiques :

- des permanences,
- des groupes de parole, des ateliers d'entraide prospect,
- des rencontres avec des professionnels.

Elle défend les intérêts des personnes concernées et participe, auprès des pouvoirs publics et des professionnels de santé, aux instances chargées de définir une politique de santé mentale.
Elle accompagne la personne en souffrance psychique dans l'élaboration de son projet de vie.

Permanences téléphoniques au niveau national :
Ecoute-Famille : 01 42 63 03 03 service assuré par des psychologues et des assistants sociaux qui écoutent et informent du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h et des avocats les lundis et mardis sur rendez-vous.
Site internet national : www.unafam.org

Au niveau local :
Tous les jours : **09 66 87 91 54**
Site de la délégation Savoie : www.unafam73.wifeo.com/

AGENDA UNAFAM 73

INFOS

- Obtention d'un poste de secrétaire à mi-temps financé par l'Etat (Contrat Unique d'Insertion) et par SNC (Solidarité Nationale face au Chômage) qui prend en charge le complément du salaire. Désormais Anne-Marie Kernke travaille tous les matins de 9h à 13h dans le bureau de l'Unafam 73, (B211 à la MDA) et assure la permanence téléphonique.
- Création de Conseils Locaux de Santé Mentale à Chambéry, Aix- les Bains, en cours à Albertville : un espoir pour les personnes souffrant de troubles psychiques et leurs proches de voir leurs demandes prises en compte et traitées **localement**.
- Création d'un groupe Profamille en Isère. Les personnes de Savoie intéressées peuvent se renseigner auprès de Sophie IHL, coordinatrice au 04 76 24 47 46.

DU NOUVEAU POUR LES GROUPES DE PAROLE

- Création d'un groupe de paroles grands-parents, confrontés aux questions de leurs petits-enfants sur la maladie psychique de leur parent, animé par Claudine Roch, psychologue :
  Les jeudis 2 février et 24 mai 2012 de 18h à 20h
- Les autres groupes de parole continuent (date et heures sur le site de l'Unafam 73, ci-dessus).

RAPPEL

Un atelier d'entraide Prospect est organisé à Chambéry les samedis 28 avril, 5 et 12 mai 2012, animé par MJ Derive et C. Behloul. Le but est d'aider les familles ou proches à prendre du recul par rapport à l'incidence de la maladie sur notre vie et à faire face dans la durée à la maladie psychique de notre proche . Contactez l' Unafam 73 au 09 66 87 91 54 et Inscrivez- vous vite, si vous le souhaitez. Le groupe est limité à 12 personnes.

RENCONTRES - CONFERENCES

- Avec Maitre Camoz, le **mercredi 7 mars à 18h30** à la MDA sur le thème **"Mesures légales de protection des personnes handicapées psychiques : des nouveautés"**.
- Avec le Pr Nicolas Franck , directeur du centre régional de réhabilitation de Lyon, le **mardi 24 avril à 14h 30** à l'amphithéâtre de l'université de Savoie, rue Marcoz, sur **"La schizophrénie, la reconnaître et la soigner"**. Un rendez-vous à ne pas manquer si vous souhaitez avoir des informations sur la réhabilitation des personnes souffrant de handicap psychique dans le but de favoriser leur insertion dans la société.
- **Samedi 2 juin.** Rencontre conviviale de l'Unafam73 avec une sortie dans les Bauges pour tous ses adhérents et amis.

Témoignage

Comment éviter une rupture de soins ?

"Au mois de juillet 2010, Mr X (40 ans), ayant des troubles schizophréniques depuis plusieurs années, sort de l'hôpital après une HDT (Hospitalisation à Demande d'un Tiers) en "sortie à l'essai" avec un contrat de soin à respecter.

Il retourne habiter seul dans un appartement avec pour programme de se rendre :
- toutes les 2 semaines au Centre Médico Psychologique (CMP) pour recevoir une injection retard et avoir un entretien avec un infirmier,
- tous les mois au RV fixé par le médecin qui le suit à l'hôpital.

Les mois qui suivent, Mr X remplit correctement le contrat. Même si ses sorties se limitent aux visites à la famille proche, il arrive à mener une vie presqu'acceptable.

Au mois de mars 2011, la "sortie à l'essai" est transformée en "sortie libre". Il n'y a pas d'explication pour les proches.

Il continue à fréquenter assidûment le CMP pour l'injection retard et pour les RV avec le psychiatre. Il semble n'être pas trop mal.

Les vacances approchent. En juin 2011, on lui demande, pour une question d'organisation interne au CMP, de bien vouloir faire faire l'injection par une infirmière libérale pendant les mois de juillet et août. Mr X n'en connait pas mais donne son accord.

Sauf que, se présenter chez un (e) inconnu(e), c'est mettre à découvert la maladie qu'il essaie par tous les moyens de nier, … Il n'y va pas et se retrouve, une fois de plus, sans soin et sans suivi.

Sa famille s'aperçoit assez vite qu'il y a un changement dans son comportement et au mois de septembre, a confirmation de la rupture de soins.

Entre-temps, la nouvelle loi psychiatrique entre en application au 1er août. Mr X, n'ayant pas été hospitalisé pendant l'été, ne peut bénéficier de visites à domicile d'un(e) infirmier(e) du CMP.

Inévitablement, la santé de Mr X se dégrade : délires fréquents et inquiétants, accès de violence, déni de plus en plus complet de sa maladie. Il ne répond plus ni au téléphone, ni au courrier, quand le CMP essaie de le joindre.
"Qu'est ce qu'ils me veulent puisque je ne suis plus malade ?"

Fin octobre, la crise inévitable que la famille redoutait tant est là… Mr X, se sentant trop mal, a cependant la sagesse d'aller voir son médecin généraliste (Dr Y) qui connait son dossier. Mr X raconte sa situation avec des paroles désordonnées, émaillées de délires. Après discussion, il semble accepter de venir au cabinet le soir même pour que le Dr Y lui fasse son injection. Il va commander les ampoules à la pharmacie mais il se dérobe et ne se rend pas chez le médecin pour la piqûre.

Le lendemain, le Dr Y se rend compte de cette défection. Il téléphone à une infirmière libérale pour qu'elle aille au domicile du malade. Celle-ci accepte avec la présence d'une personne de la famille. Mr X accepte enfin sans difficulté l'intervention de l'infirmière qui agissait sur l'ordre du Dr Y.

M. X va-t-il renouer avec les soins ?"

Présentation de la loi du 5 juillet 2011 relative aux soins psychiatriques par l'UNAFAM

OBJECTIFS

Cette loi a été l'objet de nombreuses critiques, discussions, dissensions. Le but de cet article est tout simplement d'exposer de manière assez brève les principaux aspects de cette loi qui correspondent à certaines demandes que fait l'UNAFAM depuis longtemps, ceci afin d'éclairer les familles qui n'ont pas forcément accès au texte original. Nous reprendrons ici pour l'essentiel les propos et textes rédigés par l'équipe nationale sortante de l'Unafam, qui a déployé tout son savoir-faire pour faire modifier le texte de loi.
En effet en 2011, l'UNAFAM a confirmé au législateur qu'il y avait lieu de protéger tout particulièrement les personnes souffrant de troubles psychiques sévères, en application du droit commun relatif aux incapacités, lorsque les facultés de l'esprit sont altérées ou abolies. L'expérience exceptionnelle des familles en la matière, a permis à l'association de soutenir le législateur lorsque celui-ci a accepté de confirmer la nécessité d'une action de protection : celle-ci, variable dans le temps, doit admettre le rôle indispensable des aidants de proximité. L'UNAFAM a pu ainsi faire modifier assez sensiblement le texte dans le sens d'une plus grande orientation vers les soins et un plus grand respect des personnes.

- Le premier objectif atteint : **l'Unafam a demandé et obtenu des dispositifs d'urgence (article L 3222-1-1-A).** Désormais, les Agences Régionales de Santé (ARS) doivent "organiser des dispositifs "appropriés" y compris à domicile le cas échéant, sans oublier le transport ;
- Le deuxième objectif atteint : **l'Unafam a demandé et obtenu de soutenir les aidants** (Article L 3221-4-1). La loi demande aux établissements de santé de conclure des conventions pour veiller à la qualité et coordonner les actions de soutien et d'accompagnement des familles et des aidants de personnes malades et des associations agréées pour représenter les usagers.
- Le troisième objectif atteint : **l'Unafam a demandé et obtenu de maintenir la responsabilité des secteurs** (Article L3222-1) La loi demande aux établissements de santé de conclure des conventions pour assurer le suivi et la réinsertion des personnes malades en ambulatoire. La responsabilité de secteurs psychiatriques est explicitement citée.

ADMISSION EN SOINS PSYCHIATRIQUES À LA DEMANDE D'UN TIERS (ARTICLEL3212 À 11)

- ce n'est plus l'hospitalisation qui est imposée mais les soins
- mesure normale : 2 certificats
- mesure en urgence : 1 seul certificat

quand il est impossible de recueillir une demande de tiers, mesure de "soins pour péril imminent".
Pour avoir des détails sur les modalités de l'admission, le lecteur pourra consulter le site du CHS de Savoie : www.chs-savoie.fr et télécharger le document relatif à la présentation de cette loi.

LES SOINS SANS CONSENTEMENT EN AMBULATOIRE (L.3211-2-1).

Ils sont possibles soit à la sortie d'une évaluation, soit après une hospitalisation.
Ils correspondent à l'obligation de respecter le programme de soins accepté après négociation.
Le programme fixe la durée, la fréquence des consultations ou visites, l'existence éventuelle d'un traitement médicamenteux et le lieu de la prise en charge.
Si "le psychiatre qui participe à la prise en charge" constate une rupture dans le processus, il propose immédiatement une hospitalisation complète au Directeur de l'hôpital.
La procédure remplace la pratique des anciennes sorties d'essai.

LE JUGE DES LIBERTÉS ET DE LA DÉTENTION (L.3211-12-1 À6)

La saisine facultative demeure possible à tout moment
Désormais l'intervention est systématique :

- après 15 jours d'hospitalisation complète continue
- après 6 mois continus.

Le juge statue publiquement après débat contradictoire. Le dispositif ne s'applique pas aux mesures incluant des soins en ambulatoire.
C'est cette intervention du juge et son contrôle systématique qui ont été le plus contestés et qui posent 3 problèmes principaux :
1) la présence de la personne malade à l'audience, mais "le huis-clos" est possible et la personne peut refuser ou être dispensée par un certificat .
2) la communication des pièces du greffe aux personnes présentes avec une mention spéciale pour l'avocat .
3) le lieu de l'audience : le juge peut se déplacer. C'est le cas au CHS de Bassens où une salle est dédiée à cette instance.

Dans tous les cas, la formation des acteurs est nécessaire.
La loi comporte encore d'autres points concernant l'admission en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat (article L3213-1à9), les désaccords possibles entre préfet et juge, et concernant les patients que l'on dit en état de dangerosité potentielle présumée (L.3213-7) . Nous ne les abordons pas ici mais nous renvoyons le lecteur intéressé au site du CHS .

NB Notez bien le changement de vocable. On ne parle plus :
- *de HDT mais de SDT : Soins mis en place à la Demande d'un Tiers.*
- *de HO mais de SDRE Soins intervenant sur Décision du Représentant de l'Etat ;*
- *de CDPH mais de CDSP : Commission Départementale des Soins Psychiatriques.*

Marie-Jo DERIVE

Du côté de la recherche

Psychiatrie : à l'aube d'une révolution culturelle ?
Extrait "Science et Vie" Hors série juin 2011

Elaborer des stratégies plus efficaces contre les troubles mentaux ? Pour relever le défi, la médecine psychiatrique a un credo : intégrer toutes les techniques disponibles, remettre le patient au cœur du traitement, allier génétique et pharmacologie… En bref : renverser ses propres paradigmes !

Troubles bipolaires "Où en sont les recherches"
Extrait de la revue de la fondation pour la recherche médicale N°126 - 2e semestre 2011

Les troubles bipolaires touchent environ 4% de la population générale.
Ces sont des troubles récurrents de l'humeur où alternent des épisodes d'excitation maniaque et des épisodes dépressifs (légers à sévères), avec des intervalles plus ou moins longs où l'humeur redevient "normale". Nous savons aujourd'hui qu'entre les crises persistent des symptômes résiduels de dépression mais aussi des troubles du sommeil, de la mémoire, de la gestion des émotions. Ces symptômes sont non seulement handicapants mais également susceptibles de favoriser l'apparition d'autres désordres anxieux, troubles du comportement (alimentaire, …). Les études du cerveau par imagerie (IRM) ont montré que la maladie s'accompagne d'anomalies de structure de la *substance blanche*(1) et de dysfonctionnements de signaux nerveux jouant un rôle dans la régulation des émotions. Il est aussi démontré que des facteurs génétiques entrent en jeu dans les développements des troubles bipolaires : le risque est multiplié par 10 chez les frères, sœurs et enfants des patients. Comme dans d'autres maladies mentales, des facteurs environnementaux peuvent prédisposer comme l'usage de drogues ou de traumatismes de l'enfance. Une grande étude menée sur 1000 patients pendant 10 ans (étude Psy-Coh) vient d'obtenir un financement dans le cadre du grand emprunt(2).

Elle s'attachera notamment à identifier des marqueurs des troubles bipolaires qui permettent d'améliorer leur diagnostic et leur prévention.

(1)Substance blanche : une des deux catégories de tissus du système nerveux, l'autre étant la substance grise. La substance blanche forme la partie interne du cerveau et la partie superficielle de la moelle épinière.
(2)Le grand emprunt est un emprunt lancé par l'Etat français en 2010 pour financer ses investissements.
Psy-COH : Les maladies mentales un des grands défis de santé publique - Communication Inserm – Janvier 2011

Psy-COH : Les maladies mentales un des grands défis de santé publique
Communication Inserm – Janvier 2011

Porté par la Fondation Fondamentale dont l'Inserm est un des membres fondateur, le projet Psy-COH va suivre 10 ans une cohorte de 2000 patients jeunes, atteints de 3 maladies psychiatriques majeures : schizophrénie, psychose maniaco-dépressive (trouble bipolaire), syndrome d'Asperger. La recherche portera sur les molécules dont la présence apporte des indications sur certaines caractéristiques, en particulier génétiques de la maladie sur les facteurs de risque, la stratégie diagnostique et le coût de chacune de ces maladies (économie de la santé). Le projet Psy-COH permettra d'améliorer le diagnostic, la prise en charge et le traitement des maladies psychiatriques chroniques.

Ce projet est financé à hauteur de 1 955 053 €. Il est porté par Marion Leboyer. Unité Inserm 955 – Institut Mondor de Recherche biomédicale (IMRB).

Schizophrénie : une maladie plurielle
Extrait communication Inserm - Août 2011

Afin d'identifier des mutations génétiques associées à la schizophrénie, l'étude menée en partie par les chercheurs de l'Inserm a consisté à analyser l'ensemble de l'exome (1), environ 20 000 gènes, chez chacun des 42 participants (individus affectés et parents respectifs) en se focalisant sur l'identification de mutations dites "de novo", c'est-à-dire présentes dans le matériel génétique des patients mais absentes chez leurs parents.

Les résultats obtenus démontrent que les mutations de novo sont plus fréquentes chez les individus atteints de schizophrénie que dans la population générale. La fréquence des mutations de novo observée expliquerait en partie le taux élevé de schizophrénie à l'échelle mondiale.

La plupart des gènes identifiés n'ont jamais été auparavant impliqués dans la schizophrénie et représentent des nouvelles cibles thérapeutiques potentielles dans une maladie pour laquelle 30 % des personnes atteintes résistent au traitement.

La stratégie clinique développée par les chercheurs est nouvelle. Elle s'intéresse aux cas sans antécédents familiaux, souvent délaissés des études génétiques. Les mutations identifiées apparaissent dans de nombreux gènes différents et permettront de commencer à établir de nouveaux réseaux génétiques pour comprendre comment ces mutations prédisposent à la schizophrénie. *"Nos résultats confortent l'idée qu'il existerait pas "une" mais "des" schizophrénies, hétérogénéité à laquelle les cliniciens sont quotidiennement confrontés"* précise Marie Odile Krebs de l'Unité 894 Inserm Université Paris Descartes "Centre de psychiatrie et neurosciences".
Ces travaux permettront de mieux comprendre cette maladie et apportent un regard nouveau sur la nature des anomalies génétiques pouvant causer la schizophrénie.

(1)L'exome correspond à l'intégralité des séquences exoniques du génome. Ces séquences sont transcrites en ARN messager puis traduites en protéines pour assurer le bon fonctionnement de l'organisme.

dossier

Du côté de la recherche

La Fondation pour la recherche en psychiatrie et en santé mentale : une vocation triple

Créée en 2007 à l'initiative du Centre Hospitalier Saint-Anne, de l'Union des Amis et Familles de Malades Psychiques (UNAFAM) et de la Fédération Nationale d'(ex)-patients en Psychiatrie (FNAP-PSY), cette Fondation permet de recueillir les ressources nécessaires pour favoriser la recherche dans les domaines de la Psychiatrie et de la santé mentale et de soutenir dans ces domaines les recherches fondamentales, cliniques, épidémiologiques et sociales.

La vocation de cette fondation est triple : permettre le financement de tout projet retenu par son Conseil Scientifique, initier des axes de recherches ambitieux favorisant les coopérations transdisciplinaires (médical, social, sciences humaines) et bâtir une plate-forme de savoirs, de formation et d'information à destination de tous les publics désirant participer au développement de la connaissance en Psychiatrie et en santé mentale.

> www.frm.org

"Les neurones en flagrant délit de dérapage"

Extrait « Science et Vie » hors série juin 2011

Dr Kristen BRENNAND – Salk Institute for biological studies

Que se passe t-il dans le cerveau lorsqu'il dérape ? Pour le savoir, les spécialistes de la neurobiologie rivalisent d'ingéniosité afin de traquer les dysfonctionnements susceptibles d'être à l'origine des troubles mentaux. Et ce travail commence à porter des fruits.

Des gènes qui augmentent la vulnérabilité aux maladies mentales, et que les généticiens commencent à identifier en comparant les génomes de sujets sains et de sujets atteints. Des anomalies structurelles qui se dévoilent dans certaines aires du cerveau, grâce à l'imagerie cérébrale. Les pathologies psychiatriques sont de mieux en mieux cernées par les nouvelles technologies médicales : chacune à sa manière indirecte lève désormais le voile sur l'origine des maladies mentales. Mais ces pathologies résistent en réalité à l'intérieur du cerveau, à son plus petit niveau microscopique, au cœur même des connexions neuronales. Un endroit inaccessible à l'imagerie, qui n'entre pas dans ce niveau de détail chez les sujets vivants, et pour lequel la génétique ne fournit que des indices, en désignant la fonction probablement altérée. Mais les chercheurs ont une ultime solution pour parvenir à percer le mystère des troubles mentaux : elle consiste à étudier les anomalies neurobiologiques dans le cerveau de patients décédés. De fait, les grands centres de recherche disposent de banques de tissus cérébraux issus de donneurs, qui mettent à la disposition des chercheurs des milliers d'échantillons permettant d'étudier les maladies neurologiques, comme la maladie d'Alzheimer ou de Parkinson, mais aussi la dépression ou la schizophrénie. Une ressource précieuse, qui a d'ores et déjà permis de dévoiler quelques anomalies intéressantes, comme la baisse très notable de la transmission sérotoninergique chez les personnes ayant trouvé la mort par suicide.

Schizophrénie : des microbes détraqueraient le développement neuronal
Voir article " Sciences et Vie"- février 2012

EMISSIONS À ÉCOUTER OU À VISIONNER

- le 17 février - Café sciences à Chambéry sur le thème "La folie"
  Pour l'écouter : www.scienceactions.asso.fr/archives.php
- le 17 mars sur LCP débat auquel participe Jean Canneva.
  www.lcp.fr/emissions/ca-vous-regarde/vod/12251-psychiatrie-nouvelle-obsession-securitaire/andre-flajolet-paul-machto-jean-canneva
- 18 mars sur FR2 - "C'est au programme" une courte émission qui va à l'essentiel, insiste sur le rôle de la famille, les dangers du cannabis, l'importance du traitement, la stabilisation.
  www.cestauprogramme.france2.fr/index-fr.php
- "Il faut qu'on parle de Kevin" film de 2011
  Lynne Ramsay - Sortie DVD février 2012

LIVRES

"Rien ne s'oppose à la nuit"
Delphine le Vigan - Editions Lattès

"Obscure-clarté: schizophrénia"
Florent Babillote - Disponible sur :
www.edkiro.fr/obscure-clarte.html%20Int.

"La schizophrénie. La reconnaître et la soigner"
N. Franck - Edition Odile Jacob, 2006

"Chasseur zéro"
Pascale Roze - Edition Albin Michel 1996

Les partenaires de la lettre d'information

Chambéry PARTENAIRE

"Merci à la ville de Chambéry et à tous les adhérents donateurs !"

La lettre d'information de l'UDAFAM Savoie et de l'UNAFAM 73 N°5

Responsables de la publication : Françoise MAREC et Michel HUGUEL

Ont participé à l'élaboration de ce numéro : les bureaux de l'UDAFAM et de l'UNAFAM 73

Coordination : UDAFAM Siège administratif

Réalisation : Tribu - Francin

Impression : Atelier Municipal d'Imprimerie de Chambéry

Photos : X - Ingram

UDAFAM Savoie
Domaine de la Livettaz
90 avenue de Bassens
73000 BASSENS
Tel : 04 79 25 09 75
e-mail : udafam.lc@orange.fr
Affiliée à l'UNAFAM - 12 villa Compoint - 75017 PARIS
Reconnue d'utilité publique

unafam 73
Maison des associations
67 rue St François de Sales
73000 CHAMBERY
Tel : 09 66 87 91 54
e-mail : 73@unafam.org
Délégation UNAFAM
Union nationale de familles ou amis de personnes malades et handicapées psychiques